

Etats financiers annuels de SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2022 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM-représenté par M. Abderrazak GABSI.

BILAN				
(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
ACTIF	Portefeuille-titres :	4	190 628 457	182 212 600
	- Obligations		116 901 376	107 614 626
	- BTA		66 250 189	65 949 312
	- Titres OPCVM		7 476 892	8 648 662
	Placements monétaires et disponibilités :	5	114 429 822	113 398 885
	- Placement monétaires		19 956 668	52 451 174
	- Placements à terme		94 112 735	60 849 895
	- Disponibilités		360 419	97 816
	Créances d'exploitation :	7	2 368	22 735
	- Intérêts à recevoir		2 368	3 107
	- Autres créances d'exploitation		-	19 628
	TOTAL ACTIF		305 060 647	295 634 220
	PASSIF	Opérateurs créditeurs	8	721 351
Autres créditeurs divers		9	162 931	3 578 952
Total Passif			884 282	4 150 542
ACTIF NET	Capital	10	288 835 872	277 005 852
	Sommes distribuables :		15 340 493	14 477 826
	- Sommes distribuables de l'exercice	11	15 338 875	14 475 880
	- Report à nouveau		1 618	1 946
	Actif Net		304 176 365	291 483 678
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		305 060 647	295 634 220	

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2021	Exercice clos le 31 Décembre 2020
Revenus du portefeuille-titres :	12	10 200 406	10 358 939
- Revenus des obligations		6 676 374	6 721 196
- Revenus des BTA		3 292 608	3 403 883
- Revenus de titres OPCVM		231 424	233 860
Revenus des placements monétaires	13	3 453 662	1 924 368
Revenus des placements à terme	14	7 140 442	3 057 728
Total des revenus des placements		20 794 510	15 341 035
Charges de gestion des placements	15	(2 677 155)	(1 903 601)
Revenus nets des placements		18 117 355	13 437 434
Autres charges d'exploitation	16	(488 238)	(391 043)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		17 629 117	13 046 391
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 290 242)	1 429 489
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		15 338 875	14 475 880
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 290 242	(1 429 489)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		398 514	404 351
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titre		52 360	205 683
Frais de négociation de titres		-	(71)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		18 079 991	13 656 354

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

**Exercice clos le
31 Décembre
2021**
**Exercice clos le
31 Décembre
2020**

VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	17 629 117	13 046 391
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	398 514	404 351
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	52 360	205 683
	Frais de négociation de titres	-	(71)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	(13 699 709)	(9 981 141)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :		
	• Capital au nominal	556 942 900	332 207 200
	- Régularisation des sommes non distribuables	5 840 079	2 762 505
	- Régularisation des sommes distribuables	24 096 216	14 138 795
	Rachats :		
	• Capital au nominal	(545 630 900)	(260 072 500)
	- Régularisation des sommes non distribuables	(5 772 933)	(2 211 459)
	- Régularisation des sommes distribuables	(27 162 957)	(13 856 801)
	VARIATION DE L'ACTIF NET	12 692 687	76 642 953
	ACTIF NET	En début de l'exercice	291 483 678
En fin de l'exercice		304 176 365	291 483 678
NOMBRE D'ACTIONS	En début de l'exercice	2 743 265	2 021 918
	En fin de l'exercice	2 856 385	2 743 265
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de l'exercice	106,254	106,255
	En fin de l'exercice	106,489	106,254
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISÉ	5,19%	5,18%	

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Placement Obligataire SICAV (POS) est une société d'investissement à capital variable, de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole (BNA) et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 17 décembre 1996.

La Société POS a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la Société POS est assurée par l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

La BNA a été désignée dépositaire des titres et fonds de Placement Obligataire SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la Société POS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n° 95-88 du 30 octobre 1995, dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

NOTE N°3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'État (BTA, BTZc, etc.) et de titres d'OPCVM.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenue à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'État, ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenue à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2) Évaluation, en date d'arrêté, des placements :

a) Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la Société POS arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 décembre 2021, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres de la Société POS ne comporte pas, au 31 décembre 2021, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1^{er} janvier 2018.

b) Évaluation, en date d'arrêté, des autres placements

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3) Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

4.1. Composition du portefeuille-titres

Cette rubrique totalise 190 628 457 DT au 31 décembre 2021, contre 182 212 600 DT au 31 décembre 2020, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2021	% actif net	% actif
I- Obligations de sociétés :		81 721 880	(51 084)	2 917 016	-	84 587 812	27,81%	27,73%
AB 2008/15A	10 000	133 290	-	4 272	-	137 562	0,05%	0,05%
AB 2008/20A	30 000	1 050 000	-	36 240	-	1 086 240	0,36%	0,36%
AB 2009/15A	60 000	1 197 600	-	17 280	-	1 214 880	0,40%	0,40%
AB 2010	30 000	798 977	-	15 264	-	814 241	0,27%	0,27%
AB SUB 9.2% CAT B 2020-03	70 000	7 000 000	-	455 896	-	7 455 896	2,45%	2,44%
AB SUB TMM+2.7% CAT A 2021-01	20 000	2 000 000	-	96 320	-	2 096 320	0,69%	0,69%
AB SUB TMM+2.8% CAT B 2021-01	10 000	1 000 000	-	48 696	-	1 048 696	0,34%	0,34%
AIL2015-1 7ANS CATB 7.85%	20 000	400 000	-	10 192	-	410 192	0,13%	0,13%
AMENBANK 2012 TV	123 185	1 231 850	-	21 582	-	1 253 432	0,41%	0,41%
AMENBANK SUB 7.4% 2017-1	40 000	800 000	-	31 904	-	831 904	0,27%	0,27%
AMENBANK 2012	20 000	200 000	-	2 912	-	202 912	0,07%	0,07%
AMENBANK 2014-1 7ANS	20 000	400 000	-	20 112	-	420 112	0,14%	0,14%
AMENBANK 2016-1 7ANS	10 000	400 000	-	2 696	-	402 696	0,13%	0,13%
ATB 2007/1	50 000	2 200 000	-	87 720	-	2 287 720	0,75%	0,75%
ATL 2014-3	40 000	800 000	-	44 576	-	844 576	0,28%	0,28%

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2021	% actif net	% actif
ATL 2015-1	37 500	750 000	-	22 200	-	772 200	0,25%	0,25%
ATL 2015-2	20 000	800 000	-	42 128	-	842 128	0,28%	0,28%
ATL 2016-1	10 000	400 000	-	12 776	-	412 776	0,14%	0,14%
ATL 2017- 2 7A 7.95% CAT C	30 000	2 400 000	-	127 560	-	2 527 560	0,83%	0,83%
ATL 2017 SUB 7A 7.9%	20 000	1 200 000	-	16 000	-	1 216 000	0,40%	0,40%
ATL 2017-1 7A 7.8%	50 000	3 000 000	-	149 760	-	3 149 760	1,04%	1,03%
ATL 2018-1 5A 8.3%	30 000	1 200 000	-	36 672	-	1 236 672	0,41%	0,41%
ATL 2020-1 5A 10.3%	40 000	3 200 000	-	55 616	-	3 255 616	1,07%	1,07%
ATL 2021-1 5A 9.6%	15 000	1 500 000	-	3 787	-	1 503 787	0,49%	0,49%
ATT LEAS 2020-1 SUB CA 10,25%	25 000	2 000 000	-	15 720	-	2 015 720	0,66%	0,66%
ATTIJ BANK SUB 7.4% 2017	30 000	600 000	-	20 928	-	620 928	0,20%	0,20%
ATTIJ BANK SUB 7.5% 2015	10 000	200 000	-	2 072	-	202 072	0,07%	0,07%
BH 2009	25 895	595 585	-	83	-	595 668	0,20%	0,20%
BH SUB 7 ANS 2015 7.5%	60 000	1 200 000	-	42 816	-	1 242 816	0,41%	0,41%
BH SUB 2021-2 CAT C 7ANS 9.1%	30 000	3 000 000	-	44 280	-	3 044 280	1,00%	1,00%
BNA SUB 2009	50 000	998 000	-	31 760	-	1 029 760	0,34%	0,34%

BNA SUB 2017-1	50 000	1 000 000	-	35 680	-	1 035 680	0,34%	0,34%
BNA SUB 2018 CAT A TMM+2%	20 000	840 000	(18 942)	20 784	-	841 842	0,28%	0,28%
BNA SUB 2018-1 CAT B 8.5%	100 000	8 000 000	-	214 640	-	8 214 640	2,70%	2,69%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	450 000	-	6 120	-	456 120	0,15%	0,15%

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2021	% actif net	% actif
BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	1 375 000	-	61 400	-	1 436 400	0,47%	0,47%
BTE 2016 7.4% 5 ANS	10 000	200 000	-	11 064	-	211 064	0,07%	0,07%
BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	15 000	1 600 503	(22 447)	134 592	-	1 712 648	0,56%	0,56%
BTK 2009	10 703	285 046	-	13 571	-	298 618	0,10%	0,10%
CIL 2017-1 7.6%	10 000	200 000	-	6 264	-	206 264	0,07%	0,07%
HL 2015-1 CAT B 7 ANS	15 000	300 000	-	1 932	-	301 932	0,10%	0,10%
HL 2015-2 CAT B 7 ANS	20 400	816 000	-	39 168	-	855 168	0,28%	0,28%
HL 2016-2 CAT B 7 ANS	15 000	600 000	-	3 504	-	603 504	0,20%	0,20%
HL 2017-1 CAT B 7.85%	20 000	1 200 000	-	67 104	-	1 267 104	0,42%	0,42%
HL 2017-2 CAT B 7.85%	20 000	1 200 000	-	36 128	-	1 236 128	0,41%	0,41%
HL 2017-3 CAT B 8.25%	20 000	1 600 000	-	98 368	-	1 698 368	0,56%	0,56%
HL 2018-1	10 000	400 000	-	15 864	-	415 864	0,14%	0,14%
HL 2020-2 CAT B 5ANS 10.6%	10 000	800 000	-	9 104	-	809 104	0,27%	0,27%
MODERNLEASING SUB 2018-1	20 000	1 600 000	-	71 168	-	1 671 168	0,55%	0,55%
STB 2008-16A/1	12 500	234 375	-	9 180	-	243 555	0,08%	0,08%
STB 2008-20A/1	40 000	1 400 000	-	56 576	-	1 456 576	0,48%	0,48%
STB 2008-25A/1	70 000	3 360 000	-	140 056	-	3 500 056	1,15%	1,15%
STB 2010/1 5.3%	75 000	1 997 250	-	65 880	-	2 063 130	0,68%	0,68%
TL 2015-1	30 000	600 000	-	23 856	-	623 856	0,21%	0,20%
TL 2015-1 SUB CAT B 7ANS	20 000	400 000	-	12 880	-	412 880	0,14%	0,14%

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2021	% actif net	% actif
TL 2016 SUB CAT B 7ANS	18 700	1 122 000	-	59 077	-	1 181 077	0,39%	0,39%
TL 2017-1 CAT B 7.8%	10 000	600 000	-	21 336	-	621 336	0,20%	0,20%
TLF 2019-1 11.4% 5 ANS CAT A	6 000	386 404	(9 695)	16 819	-	393 528	0,13%	0,13%
UIB 2009 CAT C	100 000	4 000 000	-	86 160	-	4 086 160	1,34%	1,34%
UIB SUB 2015 7ANS 7.5%	50 000	1 000 000	-	32 400	-	1 032 400	0,34%	0,34%
UIB 2011-1	30 000	1 500 000	-	26 520	-	1 526 520	0,50%	0,50%

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2021	% actif net	% actif
II- Titres émis par l'État :		93 845 968	1 947 236	2 770 549	-	98 563 753	32,40%	32,31%
• Obligations		31 500 000	-	813 564	-	32 313 564	10,62%	10,59%
- Emprunt National 2021 T1 CAT B	100 000	10 000 000	-	354 880	-	10 354 880	3,40%	3,39%

- Emprunt National 2021 T2 CAT B	170 000	17 000 000	-	419 696	-	17 419 696	5,73%	5,71%
- Emprunt National 2021 T3 CAT B	45 000	4 500 000	-	38 988	-	4 538 988	1,49%	1,49%
• BTA (*)		62 345 968	1 947 236	1 956 985	-	66 250 189	21,78%	21,72%
- BTA à 6,90% - 05/2022 sur 15 ans	4 665	5 083 586	(405 790)	167 205	-	4 845 001	1,59%	1,59%
- BTA 5,60% - 08/2022 sur 12 ans	27 000	25 727 500	1 201 040	473 904	-	27 402 444	9,01%	8,98%
- BTA 6,7% - 04/2028 (12 ans)	34 071	31 534 882	1 151 986	1 315 877	-	34 002 745	11,18%	11,15%
III- Titres des OPCVM :		6 841 564	-	-	635 328	7 476 892	2,46%	2,45%
• FCP BNA CAPITALISATION	1 000	164 629	-	-	11 357	175 986	0,06%	0,06%
• FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	10 506	1 000 087	-	-	51 406	1 051 493	0,35%	0,34%
• SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	-	429 478	1 781 614	0,59%	0,58%
• SICAV TRÉSOR	30 424	3 051 527	-	-	97 722	3 149 249	1,04%	1,03%
• TUNISO-EMIRATIE SICAV	12 313	1 273 185	-	-	45 365	1 318 550	0,43%	0,43%
Total en DT		182 409 412	1 896 152	5 687 565	635 328	190 628 457	62,67%	62,49%

(*) Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 31 décembre 2021, à 64 293 204 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Valeur de remboursement (1)	Surcote/décote à l'acquisition (2)	Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)	Amortissement cumulé des surcotes/décotes (4)	Coût amorti (hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)	Intérêts courus (6)	Valeur comptable (5) + (6)
BTA 6.90 05/2022 (15 ANS)	4 665	4 665 000	418 586	5 083 586	(405 790)	4 677 796	167 205	4 845 001
BTA 5.60 08/2022 (12 ANS)	27 000	27 000 000	(1 272 500)	25 727 500	1 201 040	26 928 540	473 904	27 402 444
BTA 6.70 04/2028 (12 ANS)	34 071	34 071 000	(2 536 118)	31 534 882	1 151 986	32 686 868	1 315 877	34 002 745
Total en DT		65 736 000	(3 390 032)	62 345 968	1 947 236	64 293 204	1 956 985	66 250 189

4.2. Mouvements du portefeuille-titres

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2021 sur le poste « Portefeuille-titres » sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	OPCVM	Total
Prix d'acquisition				
+ En début de période (a)	104 362 355	62 345 968	8 146 283	174 854 606
+ Acquisitions	39 000 000	-	1 000 087	40 000 087
- Cessions	-	-	(2 304 806)	(2 304 806)
- Remboursements	(30 140 475)	-	-	(30 140 475)
= En fin de période (1)	113 221 880	62 345 968	6 841 564	182 409 412
Différences d'estimation				
+ En début de période (b)	(15 770)	1 646 358	502 379	2 132 967
± Annulation, à l'ouverture de la période, des plus ou moins-values potentielles	-	-	(502 379)	(502 379)
+ Plus-values potentielles en fin de période	-	-	635 328	635 328
- Moins-values potentielles en fin de période	-	-	-	-

+ Décotes rapportées à l'actif net	-	337 370	-	337 370
- Surcotes rapportées à l'actif net	(35 314)	(36 493)	-	(71 807)
- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédés et/ou remboursés	-	-	-	-
= En fin de période (2)	(51 084)	1 947 235	635 328	2 531 479
Créances rattachées d'intérêts				
+ En début de période (c)	3 268 041	1 956 986	-	5 225 027
± Intérêts courus à l'achat	(78 511)	-	-	(78 511)
+ Revenus d'intérêts de la période	6 676 374	3 292 608	-	9 968 982
- Détachement de coupons d'intérêts de la période	(6 135 324)	(3 292 608)	-	(9 427 932)
= En fin de période (3)	3 730 580	1 956 986	-	5 687 566
Solde au 31 décembre 2021 [(1) + (2) + (3)]	116 901 376	66 250 189	7 476 892	190 628 457
Solde au 31 décembre 2020 [(a) + (b) + (c)]	107 614 626	65 949 312	8 648 662	182 212 600

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS

5.1. PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique totalise 19 956 668 DT au 31 décembre 2021, contre 52 451 174 DT au 31 décembre 2020, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2021	% actif net	% actif
I- Certificats de dépôt		19 676 669	279 999	19 956 668	6,56%	6,54%
<i>I.1. Titres à échéance supérieure à un an</i>		-	-	-	-	-
<i>I.2. Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		19 676 669	279 999	19 956 668	6,56%	6,54%
- Certificats de dépôt BNA 11/01/22 - 90 J - 8,25%	6	2 951 500	42 465	2 993 965	0,98%	0,98%
- Certificats de dépôt BNA 02/01/22 - 90 J - 8,25%	34	16 725 168	237 534	16 962 703	5,58%	5,56%
<i>I.3. Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		-	-	-	-	-
II- Billets de trésorerie		-	-	-	-	-
Total en DT		19 676 669	279 999	19 956 668	6,56%	6,54%

5.2. PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique totalise 94 112 735 DT au 31 décembre 2021, contre 60 849 895 DT au 31 décembre 2020, et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2021	% actif net	% actif
Placements à court terme :						
- BNA Plac. 100J 23-01-22 8,25%	500	500 000	6 962	506 962	0,17%	0,17%
- BNA Plac. 100J 27-02-22 8,24%	1 000	1 000 000	7 585	1 007 585	0,33%	0,33%
- BNA Plac. 100J 07-03-22 8,24%	2 466	2 466 000	15 142	2 481 142	0,82%	0,81%
- BNA Plac. 100J 28-03-22 8,25%	1 069	1 069 000	2 513	1 071 513	0,35%	0,35%
- BNA Plac. 100J 29-01-22 8,25%	703	703 000	9 025	712 025	0,23%	0,23%
- BNA Plac. 100J 14-01-22 8,25%	500	500 000	7 775	507 775	0,17%	0,17%
- BNA Plac. 100J 14-03-22 8,24%	11 000	11 000 000	53 704	11 053 704	3,63%	3,62%
- BNA Plac. 100J 23-01-22 8,25%	8 100	8 100 000	112 779	8 212 779	2,70%	2,69%
- BNA Plac. 100J 27-02-22 8,24%	27 100	27 100 000	205 562	27 305 562	8,98%	8,95%
- BNA Plac. 100J 30-03-22 8,25%	4 300	4 300 000	8 553	4 308 553	1,42%	1,41%
- BNA Plac. 100J 31-03-22 8,25%	1 800	1 800 000	3 255	1 803 255	0,59%	0,59%
- BNA Plac. 360J 31-03-22 7,23%	33 700	33 700 000	1 441 880	35 141 880	11,55%	11,52%
Total en DT		92 238 000	1 874 735	94 112 735	30,94%	30,85%

5.3. DISPONIBILITÉS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Avoirs en banque	360 539	98 014
Encaissements non encore comptabilisés	(120)	(194)
Sommes à régler :	-	(4)
- Sommes à régler	-	(4)
- Autres	-	-
Total en DT	360 419	97 816

5.4. RATIO D'EMPLOI DE L'ACTIF EN LIQUIDITÉS ET QUASI-LIQUIDITÉS

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013).

Au 31 décembre 2021, le ratio susvisé s'élève à 30,97%, il a été calculé comme suit :

	Valeur au 31 décembre 2021	% actif
I- Liquidités	94 473 154	30,97%
- Placements à terme	94 112 735	30,85%
- Disponibilités	360 419	0,12%
II- Quasi-liquidités	-	-
- Bons du Trésor à court terme	-	-
- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an	-	-
- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an	-	-
Total Général (A) = (I + II)	94 473 154	
Total Actif (B)	305 060 647	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités (A)/(B)		30,97%

NOTE 6 : VALEURS MOBILIÈRES EN PORTEFEUILLE DÉTAILLÉES PAR ÉMETTEUR

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la Société POS et figurant parmi les composantes des rubriques « Portefeuille-titres » et « Placements monétaires » totalisent au 31 décembre 2021 une valeur comptable de 210 585 125 DT, soit 69,03% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur	Portefeuille Titres (1)			Placements monétaires (2)	Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ÉTAT	32 313 564	66 250 189	-	-	98 563 753	32,31%
BNA (*)	11 121 922	-	-	19 956 668	31 078 590	10,19%
AMEN BANK	16 964 891	-	-	-	16 964 891	5,56%
ATL	15 761 075	-	-	-	15 761 075	5,17%
STB	7 263 317	-	-	-	7 263 317	2,38%
HANNIBAL LEASE	7 187 172	-	-	-	7 187 172	2,36%
UIB	6 645 080	-	-	-	6 645 080	2,18%
BH	4 882 764	-	-	-	4 882 764	1,60%
BTE	3 816 232	-	-	-	3 816 232	1,25%
TUNISIE LEASING ET FACTORING	3 232 677	-	-	-	3 232 677	1,06%
SICAV TRÉSOR	-	-	3 149 249	-	3 149 249	1,03%
ATB	2 287 720	-	-	-	2 287 720	0,75%
ATTIJARI LEASING	2 015 720	-	-	-	2 015 720	0,66%

(*) Au 31 décembre 2021, les titres émis par la BNA Bank représentent 10,19% du total de l'actif de la Société POS arrêté à la même date, soit 0,19% en dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Émetteur	Portefeuille Titres (1)			Placements monétaires (2)	Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	1 781 614	-	1 781 614	0,58%
MODERN LEASING	1 671 168	-	-	-	1 671 168	0,55%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	-	-	1 318 550	-	1 318 550	0,43%
FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	-	-	1 051 493	-	1 051 493	0,34%
ATTIJARI BANK	823 000	-	-	-	823 000	0,27%
AIL	410 192	-	-	-	410 192	0,13%
BTK	298 618	-	-	-	298 618	0,10%
CIL	206 264	-	-	-	206 264	0,07%
FCP BNA CAPITALISATION	-	-	175 986	-	175 986	0,06%
Total général en DT	116 901 376	66 250 189	7 476 892	19 956 668	210 585 125	69,03%

NOTE 7 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Intérêts à recevoir :	2 368	3 107
- Intérêts échus et non encaissés sur obligations	-	-
- Intérêts courus sur dépôts en banque	2 368	3 107
Autres créances d'exploitation :	-	19 628
- Obligations échues et non encore remboursées	-	-
- Retenues à la source sur obligations à récupérer	-	19 628
Total en DT	2 368	22 735

NOTE 8 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Gestionnaire (BNA Capitaux)	554 885	439 685
Dépositaire (BNA Bank)	166 466	131 905
Total en DT	721 351	571 590

NOTE 9 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dividendes à payer	51 910	50 970
Administrateurs - Jetons de présence	36 000	36 000
Commissaire aux Comptes	30 111	30 852
Conseil du Marché Financier (CMF)	28 962	25 101
Rachats	7 474	3 425 849
Contribution Sociale de Solidarité	200	200
Autres	8 274	9 980
Total en DT	162 931	3 578 952

NOTE 10 : CAPITAL

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital début de l'exercice :		
- Montant en nominal	274 326 500	202 191 800
- Nombre de titres	2 743 265	2 021 918
- Nombre d'actionnaires	4 379	4 725
Souscriptions réalisées :		
- Montant en nominal	556 942 900	332 207 200
- Nombre de titres	5 569 429	3 322 072
Rachats effectués :		
- Montant en nominal	(545 630 900)	(260 072 500)
- Nombre de titres	(5 456 309)	(2 600 725)
Capital fin de l'exercice :		

- Montant en nominal	285 638 500	274 326 500
- Nombre de titres	2 856 385	2 743 265
- Nombre d'actionnaires	4 171	4 379
Sommes non distribuables :	518 020	1 161 009
1. Résultat non distribuable de l'exercice	450 874	609 963
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	398 514	404 351
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	52 360	205 683
- Frais de négociation de titres	-	(71)
2. Régularisation des sommes non distribuables	67 146	551 046
- Aux émissions	5 840 079	2 762 505
- Aux rachats	(5 772 933)	(2 211 459)
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	2 679 352	1 518 343
Total en DT	288 835 872	277 005 852

NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat d'exploitation	17 629 117	13 046 391
Régularisation lors des souscriptions d'actions	16 409 173	8 745 931
Régularisation lors des rachats d'actions	(18 699 415)	(7 316 442)
Total en DT	15 338 875	14 475 880

NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus des obligations :	6 676 374	6 721 196
• ± Variation des intérêts courus	541 050	(1 046 300)
• + Coupons d'intérêts échus	6 135 324	7 767 496
Revenus des BTA :	3 292 608	3 403 883
• ± Variation des intérêts courus	-	(115 445)
• + Coupons d'intérêts échus	3 292 608	3 519 328

Revenus des titres d'OPCVM	231 424	233 860
Total en DT	10 200 406	10 358 939

NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus des certificats de dépôt :	3 431 595	1 907 398
• ± Variation des intérêts courus	249 641	30 358
• + Coupons d'intérêts échus	3 181 954	1 877 040
Intérêts des comptes de dépôt	22 067	16 970
Total en DT	3 453 662	1 924 368

NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus des placements en compte BNA :	7 140 442	3 057 728
• ± Variation des intérêts courus	1 627 840	55 665
• + Coupons d'intérêts échus	5 512 602	3 002 063
Total en DT	7 140 442	3 057 728

NOTE 15 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Rémunération du gestionnaire	2 059 350	1 431 422
Rémunération du dépositaire	617 805	472 179
Total en DT	2 677 155	1 903 601

NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Jetons de présence	36 000	36 000
Redevance CMF	346 109	264 526
Honoraires Commissaire aux Comptes	30 000	30 000
Rémunération Président du CA	6 108	6 108
Rémunération Directeur Général	10 441	11 216
TCL	51 871	39 191
Contribution Sociale de Solidarité	200	200
Diverses charges d'exploitation	7 509	3 802
Total en DT	488 238	391 043

NOTE 17 : AUTRES INFORMATIONS

17.1. Données par action

Données par action	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	7,280	5,592	7,418	7,851	5,955
Charges de gestion des placements	(0,937)	(0,694)	(0,803)	(0,868)	(0,719)
Revenus nets des placements	6,343	4,898	6,615	6,984	5,235
Autres charges d'exploitation	(0,171)	(0,143)	(0,185)	(0,186)	(0,517)
Résultat d'exploitation (1)	6,172	4,756	6,430	6,797	4,718
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,802)	0,521	(0,926)	(1,432)	(0,282)
Sommes distribuables de l'exercice	5,370	5,277	5,504	5,366	4,436
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,140	0,147	0,219	0,159	0,109
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	0,018	0,075	(0,003)	-	0,003
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,158	0,222	0,216	0,159	0,112
Résultat de l'exercice (1) + (2)	6,330	4,978	6,646	6,956	4,830
Résultat non distribuable de l'exercice	0,158	0,222	0,216	0,159	0,112
Régularisation du résultat non distribuable	(0,016)	0,004	(0,026)	(0,025)	(0,006)

Sommes non distribuables de l'exercice	0,142	0,226	0,190	0,133	0,106
Distribution de dividendes	5,277	5,504	5,365	4,436	4,525
Valeur liquidative	106,489	106,254	106,255	105,926	104,863

17.2. Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion des placements	2021	2020	2019	2018	2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,90%	0,75%	0,67%	0,75%	0,68%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,15%	0,15%	0,16%	0,49%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,15%	5,72%	4,56%	4,65%	4,22%

NOTE 18 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

18.1. Nature des relations avec les parties liées

Les parties liées à la Société POS sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

BNA Capitaux	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit, à partir du 02 février 2015, une rémunération hors TVA de 0,40% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Ce taux a été porté à 0,50% (hors TVA) l'an à partir du 08 juillet 2020.
BNA Bank	En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Conserver les titres et les fonds de la SICAV ; ✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ; ✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

18.2. Flux de transactions avec les parties liées

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BNA Capitaux	BNA Bank
Opérations impactant les sommes distribuables :		
- Rémunération du gestionnaire	(2 059 350)	-
- Rémunération du dépositaire	-	(617 805)
Opérations impactant les sommes non distribuables	Néant	Néant

18.3. En-cours des opérations réalisées avec les parties liées

L'en-cours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2021 comme suit :

Soldes en fin de l'exercice	BNA Capitaux	BNA Bank
Rémunération du gestionnaire à payer	(554 885)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(166 466)

NOTE 19 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration de Société POS dans sa réunion en date du 18 mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 mars 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Placement Obligataire SICAV - POS (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 305.060.647 DT et un résultat net de l'exercice de 18.079.991 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Ledit rapport est établi par le Gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013). Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la

mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Autres obligations légales et réglementations

En application des dispositions de l'article 270 du Code des Sociétés Commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'il ressort de l'appréciation du respect, par la Société, des normes prudentielles prévues notamment par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, et l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code, tel que modifié et complété par les textes subséquents, que les actifs de la Société représentés en valeurs mobilières en portefeuille totalisent 62,49% de l'actif total au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de placements en comptes à terme, représentent au 31 décembre 2021 une proportion de 30,97% de l'actif total de la Société.

Nous signalons également que la Société détient dans son portefeuille, au 31 décembre 2021, des titres émis par la Banque Nationale Agricole (BNA Bank) qui représentent 10,19% du total de son actif arrêté à cette date, soit 0,19% en dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 21 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :
GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM
Abderrazak GABSI

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (antérieures et nouvelles)

- 1) La gestion de la Société Placement Obligataire SICAV (POS) est confiée à la Société BNA Capitaux ayant la qualité d'administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.

En contrepartie de ses prestations, la Société BNA Capitaux perçoit une commission de gestion de 0,4% de l'actif net quotidien par décision du Conseil d'Administration réuni le 17 décembre 2014, et ce, depuis le 02 février 2015. Ce taux a été porté à 0,50% (hors TVA) l'an à partir du 08 juillet 2020 par décision du Conseil d'Administration en date du 27 mai 2020.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 1.730.546 DT hors TVA, soit 2.059.350 DT TVA incluse.

- 2) La Banque Nationale Agricole (BNA Bank), ayant la qualité d'administrateur, assure les fonctions de Dépositaire pour la Société POS. Elle est chargée, à ce titre, de :

- Conserver les titres et les fonds de la Société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA Bank reçoit, en sa qualité de Dépositaire, une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

La commission revenant au Dépositaire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élève à 519.164 DT hors TVA, soit 617.805 DT TVA incluse.

Obligations et engagements de la Société POS envers ses dirigeants

1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2013. Elle se compose d'une indemnité servie sur la base de 19,5 mois par an, à raison de 150 DT net par mois ;
- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 17 septembre 1996 et reconduite par décision du même organe de gouvernance en date du 12 mai 2005. Elle se compose d'une prime de résultat annuelle nette de 5.000 DT.

2) Les obligations et engagements de la Société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (montants exprimés en DT) :

Nature de la rémunération	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Autres membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	6.108	-	10.441	-	-	-
Jetons de présence	3.000	3.000	3.000	3.000	30.000	30.000
Total en DT	9.108	3.000	13.441	3.000	30.000	30.000

En dehors des opérations précitées, nos travaux de commissariat aux comptes n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 21 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :
GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM
Abderrazak GABSI